

PLU

Plan Local d'Urbanisme

RUSTREL



VI. Annexes

VI.I Notice sanitaire

Dossier arrêté en Conseil Municipal du : 28/07/2025

Dossier approuvé en Conseil Municipal du : 14/03/2026



Plan Local d'Urbanisme de Garons	
Nom du fichier	Tome V.I.I Notice Sanitaire
Version	Dossier d'approbation
Rédacteur	HUP
Vérificateur	SIG
Approbateur	BEP



Table des matières

1. GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE	4
1.1. Etat des lieux.....	4
1.2. Prévisions et actions de prévention	6
2. GESTION DE L'ASSAINISSEMENT.....	7
2.1. Assainissement collectif.....	7
2.2. Assainissement non collectif.....	9
2.3. Assainissement des eaux pluviales.....	9
2.4. Prévisions et actions de prévention	9
3. GESTION DES DECHETS	10
3.1. Etat des lieux.....	10
3.2. Prévisions et actions de prévention	10
4. DEFENSE INCENDIE	12

1. GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

1.1. Etat des lieux

La compétence en matière d'alimentation en eau potable sur la commune de Rustrel est détenue par la communauté de communes du Pays d'Apt Luberon (CCPAL). L'alimentation en eau potable sur le territoire est gérée en régie communautaire dont les missions sont les suivantes :

- Production de l'eau potable ;
- Transfert de l'eau potable ;
- Distribution de l'eau potable.

D'après le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services de 2023, la commune de Rustrel compte :

- **Nombre d'abonnés** : 539 abonnés ;
- **Ressource disponible** : Un seul site de production d'eau potable : Puits des Jean-Jean et une station de pompage (bas service) est présente sur la commune de Rustrel.

Site de stockage : La commune de Rustrel est équipée de trois réservoirs d'eau potable, totalisant une capacité de stockage de 1 300 m³, dont deux sont combinés avec des stations de pompage :

- Jean-Jean : 1 cuve – station combinée (R/SP)
- Bas service : 1 cuve de 1 100 m³ – station combinée (R/SP)
- Haut service : 1 cuve de 200 m³ – réservoir seul (R)

La commune de Rustrel est concernée par un périmètre de protection de captage dont une a fait l'objet d'une DUP et est donc ciblée comme des servitudes d'utilité publique (Puits des Jean-Jean).

Bilan des volumes en eau potable en 2023

La commune de Rustrel est alimentée depuis la ressource des puits des Jean-Jean qui ont permis une production locale de 22 832 m³ en 2023.

En complément, 55 382 m³ ont été importés depuis les réseaux d'Apt et de Viens, et 359 m³ ont été achetés au hameau du Suif (Simiane-la-Rotonde).

Au total, 78 573 m³ ont été distribués sur la commune, dont 55 292 m³ ont été consommés (volume facturé et dégrèvements inclus). Le volume autorisé à la production sur l'année, fixé par la DUP du captage des Jean-Jean, est de 87 600 m³.

Le volume perdu sur le réseau s'élève à 23 281 m³ pour l'exercice 2023 soit un taux de rendement de 70,37%.

Ces données sont issues du Rapport sur le Prix et la Qualité du service de 2023.

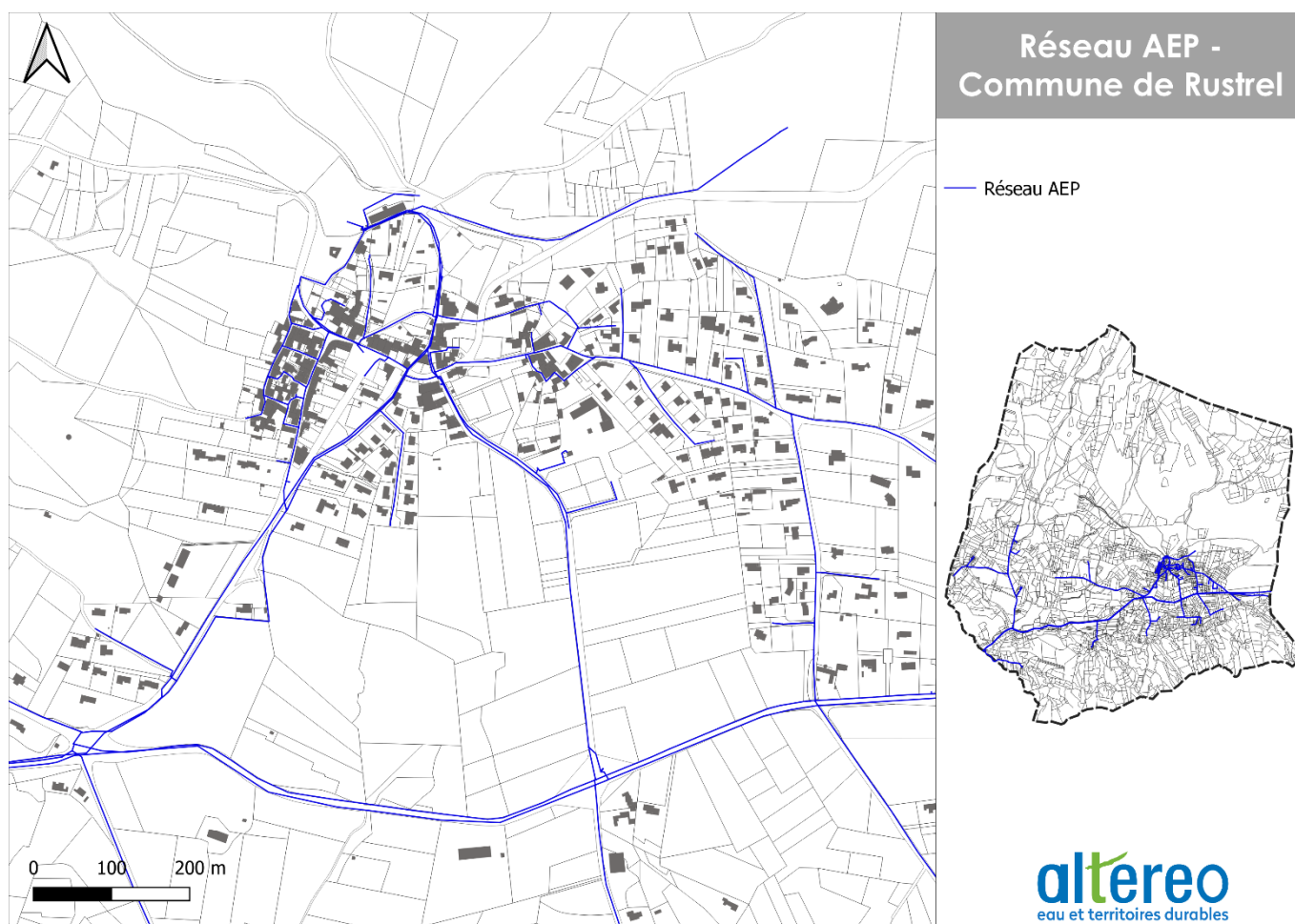
Le réseau de distribution

D'après le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de 2023), le linéaire de réseau sur la commune de Rustrel est de 44 km. La carte ci-dessous présente les réseaux d'adduction et de distribution sur la commune de Rustrel.

Indicateur de performance des réseaux

Le taux de rendement sur le réseau Rustrel est de 70,37% en 2023. Le taux de rendement sur le réseau est inférieur à celui enregistré à l'échelle de la communauté de commune qui est de 80,21%.

Cartographie du réseau d'alimentation en eau potable sur la commune de Rustrel (Source : CCPAL-RPQS 2023)



La qualité de l'eau potable

La qualité de l'eau potable sur le réseau Rustrel est conforme aux exigences, 8 analyses microbiologiques ont été réalisées dont 0 en non-conformité, de même pour les 9 analyses physico-chimiques réalisées. La qualité physique et chimique de l'eau à Rustrel est de 99,2%.



1.2. Prévisions et actions de prévention

La commune de Rustrel est alimentée par le captage des puits des Jean-Jean qui a fait l'objet d'une DUP le 19 septembre 2005. La DUP des puits des Jean-Jean fixe les volumes de pompage maximum autorisés pouvant être prélevés sur ce captage.

- Débit horaire : 10 m³/h
- Débit journalier : 240 m³/j en moyenne,
- Volume annuel : 87 600 m³ par an.

Le projet communal de Rustrel prévoit d'atteindre environ 727 habitants en 2035 soit environ 49 habitants supplémentaires par rapport à 2021.

Sur la base d'une consommation d'environ 150 l/j par habitants, le projet communal à horizon 2035 engendrerait un besoin supplémentaire d'environ 7 350 l/j/hab soit 7,35 m³/jour supplémentaire.

Compte tenu que :

- Le besoin en eau supplémentaire projeté à horizon 2035 (soit 7,35 m³/jour) représente une part très faible du débit journalier autorisé par la DUP du captage des puits des Jean-Jean (240 m³/jour, soit environ 3 %),
- Le volume distribué est inférieur au volume autorisé par la DUP (22 832 m³ produits en 2023 contre 87 600 m³ autorisés),
- La commune bénéficie d'une sécurisation de son alimentation grâce à des transferts réguliers depuis Apt, Viens et Simiane-la-Rotonde, représentant près de 55 % des volumes distribués,
- Et que la capacité de stockage disponible (environ 1 300 m³) permet d'absorber les pics de consommation ou de sécuriser la distribution en cas d'interruption ponctuelle de production locale,

La ressource en eau potable sur le territoire communal est considérée comme suffisante et bien sécurisée au regard du projet de développement démographique inscrit dans le cadre de la présente révision du PLU de Rustrel. Toutefois, il est important de prendre en compte l'impact de l'afflux touristique, qui pourrait occasionner une hausse significative de la demande en période estivale.



2. GESTION DE L'ASSAINISSEMENT

2.1. Assainissement collectif

La compétence en matière d'assainissement sur la commune de Rustrel est détenue par la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon (CCPAL). Le service est géré en régie directe par la collectivité, avec les missions suivantes :

- Collecte des eaux usées ;
- Transport ;
- Dépollution.

D'après le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services de 2023, la commune de Rustrel compte :

- **Nombre d'usagers raccordés** : 411 usagers ;
- **Volumes facturés (m3) sur l'exercice 2023** : 37 378 m³ soit une baisse de 17,55% par rapport à 2022 (45 335) ;
- **Production de boues (kg MS)** : 1 233 kg ;

La station d'épuration de Rustrel

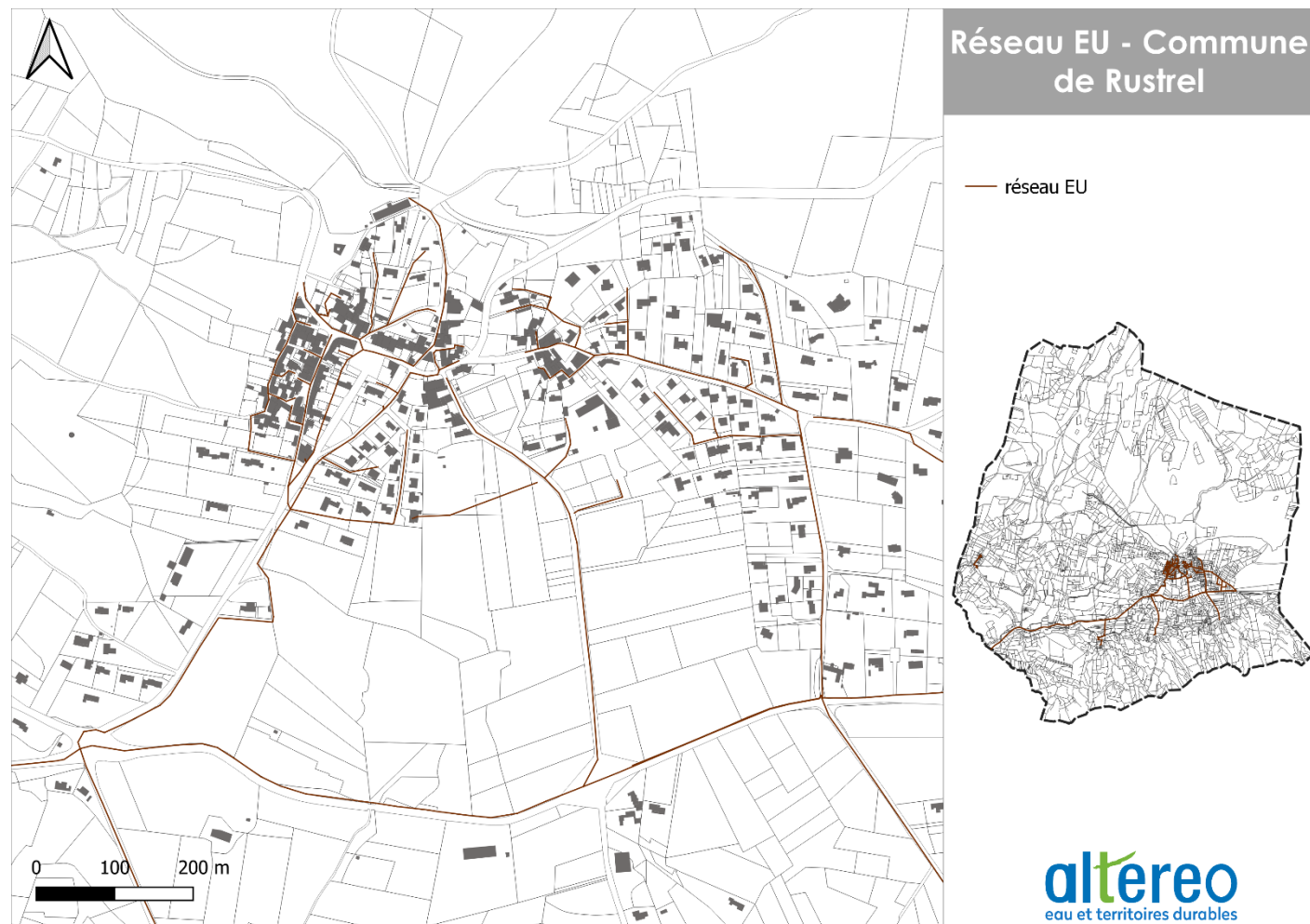
La commune de Rustrel dispose de trois stations d'épuration :

- la station de Notre-Dame des Anges, dimensionnée pour 300 équivalents-habitants (EH),
- la station du hameau des Viaux, d'une capacité de 30 EH,
- et l'ancienne station de Rustrel Village, aujourd'hui fermée. Les effluents de cette dernière sont désormais redirigés vers la STEP intercommunale du Chêne, située sur la commune d'Apt, dont la capacité atteint 34 000 EH.

Les capacités disponibles, notamment grâce au raccordement de la commune de Rustrel à la STEP intercommunale du Chêne, sont adaptées aux besoins actuels de la population. Toutefois, il est important de prendre en compte l'impact de l'afflux touristique, qui pourrait occasionner une hausse significative de la demande en période estivale.

Le réseau de gestion des eaux usées

Cartographie du réseau d'assainissement sur la commune de Garons (Source : Nîmes Métropole)



2.2. Assainissement non collectif

La compétence en matière d'assainissement sur la commune de Rustrel est détenue par la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon (CCPAL). Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est géré en régie par la CCPAL.

La commune de Rustrel comptabilise, selon le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de 2023, 99 ménages sont raccordés à un système d'assainissement individuel.

A titre de prévention, les pollutions diffuses des zones urbaines ont deux origines principales :

- Origine domestique, représentée par le lessivage des matières en suspension, hydrocarbures, métaux, etc., accumulées sur les voiries, parkings, etc.
- Origine agricole, liée à l'utilisation des pesticides utilisées sur les espaces publics ou privés.
- Les facteurs aggravants sont liés à la situation en amont du bassin versant et les conditions climatiques pouvant accentuer l'assec, dans un contexte de changement climatique global.

2.3. Assainissement des eaux pluviales

La compétence en matière de gestion des eaux pluviales sur la commune de Rustrel est exercée directement par la commune.

Le règlement relatif à la gestion des eaux pluviales est annexé au présent PLU. Il donne des règles en matière de gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les constructions individuelles et les règles en matière de création de bassin de rétention.

2.4. Prévisions et actions de prévention

Selon le schéma directeur d'alimentation en eau potable de la CCPAL, il n'y a pas de surcharge organique ou hydraulique majeure à venir à l'échelle de la communauté de communes avec une bonne anticipation des surcharges avec la nouvelle STEP du chêne.

Le projet communal de Rustrel prévoit l'accueil d'environ 49 habitants supplémentaires, portant la population totale à environ 727 habitants à l'horizon 2035. La capacité cumulée des stations d'épuration de Notre-Dame des Anges (300 EH) et du hameau des Vieux (30 EH), soit 330 équivalents-habitants (EH), est aujourd'hui complétée par le raccordement à la STEP intercommunale du Chêne, située à Apt, dont la capacité atteint 34 000 EH.

Ce dimensionnement est largement adapté aux besoins actuels et futurs de la commune. À titre de comparaison, la population atteignait 772 habitants en 2011 selon l'INSEE, et les capacités locales étaient alors suffisantes. Avec 678 habitants en 2021 et une prévision à 731 habitants en 2035, l'offre est donc suffisante au regard des besoins résidentiels permanents.

Toutefois, il convient de rester attentif à l'impact de la fréquentation touristique, qui peut entraîner une augmentation ponctuelle et significative des charges en période estivale.

3. GESTION DES DECHETS

3.1. Etat des lieux

La compétence déchets par SIRTOM

La gestion des déchets sur la commune de Rustrel est assurée par le SIRTOM de la Région d'Apt, en lien avec la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon (CCPAL), qui lui a délégué cette compétence en 2016. Le syndicat assure les missions de collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés.

La collecte des déchets sur la commune de Rustrel

Les missions du SIRTOM comprennent :

- la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et triés (biodéchets, ordures ménagères résiduelles, emballages, papier),
- la gestion des points d'apport volontaire (verre, cartons),
- la gestion des déchèteries intercommunales.

La commune de Rustrel ne possède pas de déchèterie sur son territoire, mais les habitants peuvent accéder à celles situées à proximité, notamment Villars et Apt.

Répartition des tonnages par secteurs :

D'après les données du rapport 2023 de SIRTOM, le tonnage collecté est de 11 583 tonnes collectées, soit une diminution de 4,62 % depuis 2022 et une production de 363 Kg par habitants. Dans la continuité de l'année 2022, l'année 2023 enregistre une baisse de la production des ordures ménagères. Les actions de préventions (couches lavables, composteurs, stop pub ...), les actions de communications en faveur du tri mais aussi la crise inflationniste apparaissent comme les facteurs de cette diminution. On note cependant une augmentation du tri des emballages.

3.2. Prévisions et actions de prévention

Le projet communal d'accueil modéré de population n'entraînera pas une croissance importante des déchets produits. Parallèlement, des prévisions et des actions de prévention destinées à réduire la production de déchet sont mises en place à travers par le SIRTOM dont :

Prévisions :

- Accueil modéré de population à Rustrel, sans hausse significative des déchets.
- Afflux touristique important en période estivale.
- Comportements de tri à renforcer chez une population saisonnière parfois peu sensibilisée.
- Maintien de volumes élevés d'imprimés publicitaires non adressés.
- Besoin de sensibilisation accrue à l'échelle scolaire.
- Nécessité d'informer régulièrement les habitants.
- Volonté de limiter les dépôts sauvages.
- Renforcement de la cohésion entre acteurs publics et professionnels du territoire.

Actions de prévention mises en œuvre :

- Création du dépliant « Que deviennent les déchets de ma poubelle ? ».
- Programme spécifique d'accompagnement des professionnels du tourisme.



- Mise à disposition de guides de tri, sacs réutilisables, affiches, carte interactive des points de collecte.
- Application mobile de tri et proposition de composteurs avec accompagnement par un agent formé.
- Diffusion de l'autocollant « Stop Pub » pour réduire les déchets papiers non sollicités.
- Animations pédagogiques annuelles dans les écoles (près de 280 en 2023).
- Bulletin trimestriel « L'info sur nos déchets » pour informer les usagers.
- Communication digitale renforcée (site internet, page Facebook, vidéos éducatives).
- Dématérialisation de la demande de carte d'accès aux déchetteries.
- Paiement en ligne pour les professionnels via une carte dématérialisée.
- Participation au World Clean Up Day.
- Engagement dans la charte Zéro Déchet Plastique.
- Conférence sur la lutte contre les dépôts sauvages (en lien avec AMORCE).
- Participation au Challenge interentreprises de la CCPAL pour fédérer les équipes du SIRTOM.

4. DEFENSE INCENDIE

Les deux cartographies ci-dessous présentent la localisation de l'ensemble des hydrants recensés sur la commune et dans le centre-bourg de Rustrel (en bleu). Toutefois, il convient de préciser que ces données proviennent du PLU de Rustrel datant de 2007 ; des évolutions de ces équipements sont donc susceptibles d'être intervenues depuis. »

Cartographie des hydrants sur la commune de Rustrel (Source : PNR du Luberon)



Cartographie des hydrants dans le centre-bourg de Rustrel (Source : PNR du Luberon)



L'ouverture à l'urbanisation dans le cadre du PLU est conditionnée par la couverture théorique des hydrants communaux en état de fonctionnement (ainsi que de ceux pour lesquels des travaux sont prévus à court terme).